

Envoi par courrier et courriel

265

DQ1

Projet de réaménagement de l'intersection des routes 108/143 et 147 à Waterville

MRC de Coaticook

6211-06-049

Québec, le 20 novembre 2009

Monsieur Louis Ferland Ministère des Transports 200, rue Belvédère Nord, Bureau 2.02 Sherbrooke (Québec) J1H 4A9

Objet: Projet de réaménagement de l'intersection des routes 108/143 et 147 à

Waterville

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Lors de l'audience publique (séances des 21, 22 septembre et du 19 octobre 2009), il a été question du pavage des accotements aux fins de voies cyclables dans le but d'offrir une plus grande marge sécuritaire pour les cyclistes utilisant les routes 108/143 et 147. De plus, la Ville de Waterville avait demandé que des voies cyclables de 2 m soient prévues sur les accotements et des passages piétons/cyclistes à l'intérieur du carrefour giratoire. Ainsi, le ministère des Transports (MTQ) s'est engagé en audience publique à insérer des voies cyclables dans le carrefour giratoire et à procéder à l'aménagement de voies cyclables dans les accotements sur les routes 108/143 et 147 en autant que la MRC de Coaticook inscrive ces voies cyclables dans son schéma d'aménagement. La Ville de Waterville a transmis une telle demande à la MRC (document déposé DB21).

En ce qui a trait à la route 108/143, il a été convenu lors de l'audience que des voies cyclables seraient incluses dans l'accotement entre le futur carrefour giratoire et le point de jonction avec l'autoroute 410. D'autre part, il y aurait également des voies cyclables entre l'éventuel carrefour giratoire et le chemin MacDonald. Il est également prévu, lors du réaménagement de l'intersection des routes 108/143 et 147, de refaire le pavage sur la route 147 entre le futur carrefour giratoire et le hameau de Huntingville. Il a également été question de la possibilité de paver l'accotement sur 2 m pourvu que la largeur disponible le permette et qu'une entente soit conclue entre la ville de Waterville et le MTQ quant au partage des coûts excédentaires. Bien que le MTQ ait récemment procédé au pavage de la route 147 entre le hameau de Huntingville et au-delà de la localisation du pont couvert Milby, il a été mentionné en audience que l'élargissement de l'accotement sur cette partie de tronçon serait réalisé dans la mesure où un tel élargissement serait possible.

Au chapitre 15 du tome 1 – Conception routière, il est mentionné que lorsque la vitesse affichée est plus élevée que 70 km/h et que le débit journalier moyen estival (DJME) est supérieur à 2 000 véhicules, la largeur des accotements revêtus devrait être de 1,75 m. Par ailleurs, pour une route existante, l'accotement peut être revêtu sur 1,5 m lorsque la largeur de ce dernier ne lui permet pas de le faire sur 1,75 m.

Dans l'éventualité où la MRC répondrait positivement à cette demande de la Ville de Waterville, la commission souhaiterait obtenir certaines précisions:

- 1- Pourriez-vous préciser les tronçons (départ et arrivée) sur lesquels les accotements seraient pavés aux fins de voies cyclables ?
- 2- Est-ce que les accotements seraient pavés des deux côtés des routes 108/143 et 147 ?
- 3- Pour chacun des tronçons, quelle serait la largeur de l'accotement pour laquelle le Ministère s'engagerait à assumer entièrement les frais de pavage?
- 4- Dans l'éventualité où la largeur d'un accotement d'un tronçon qui serait pavé soit inférieure à 1,75 m, veuillez expliquer les raisons le justifiant.
- 5- Veuillez préciser à quels moments s'effectueraient ces travaux de pavage des accotements ?
- Dans l'éventualité où les accotements existants permettraient de paver sur une largeur de 2 m, est-ce que les coûts afférents seraient entièrement assumés par le Ministère ? Dans le cas contraire, veuillez préciser ce qu'il en est et indiquer les démarches qui devraient être entreprises.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 25 novembre prochain, 15 h.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat

de la commission